

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

244852

Déclaration de Maladie : N° P19-0002308

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1843 Société : R.A.M.

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : WAHIDI Fatiha Date de naissance : 213163

Adresse : 20 Rue Yassine Ap. 2 Casab.

Tél. : 06 11 12 12 87 Total des frais engagés : 1000 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Docteur Mohamed BENJINAINI
Ophtalmologiste
54, Bd. Rachidi - Casablanca
Tél.: 0522 22 40 22 / 0522 22 62 22

Cachet du médecin

Date de consultation : 06/12/2022

Nom et prénom du malade : WAHIDI FATIHA Age:

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Affection oculaire

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : 06/12/2022

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
06/12/22	C2		300.00	<i>Docteur Mohamed BENJANI Ophthalmologiste 54, Bd. Rachidi - Casablanca Tél.: 0522 22 62 22</i>

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE MARAII Dr. DERI AZIZA otissement Youssra, Lot 115 ZAKHRI CASABLANCA Tel: 0522 93 26 72	le 6/12/2022	80.00

INPE 002101005

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
1-1-2023 Dr. DERI AZIZA 24 Rue des Anglais Casablanca	1-1-2023					300.00

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	COEFFICIENT DES TRAVAUX
<img alt="Diagram of				

Docteur Mohamed BENNANI

Ophthalmodiagnostic

Chirurgie vitrée - rétinienne

Ancien résident du Collège de Médecine
des Hôpitaux de Paris

الدكتور محمد بناني

طب العيون

أمراض و جراحة الشبكة

داخلي سابق بمستشفيات باريس

Casablanca, le 06 décembre 2022

WAHIDI FATIHA

80.00

NAVITAE PLUS



1 goutte 3 fois par jour, dans les deux yeux, pendant



PHARMACIE MARAM

Dr. DERLAZIZA

lotissement Youssra, Lot 115

Zouhour CASABLANCA

Tél: 05 22 22 73 22

Docteur Mohamed BENNANI
Ophthalmodiagnostic
54, Bd. Rachidi - Casablanca
Tél.: 0522 22 40 22 / 0522 22 62 22

54, Bd Rachidi - Casablanca - Tél. : 05.22.22.40.22/05.22.22.62.22 - Fax : 05.22.22.73.22
05.22.22.73.22 - شارع الراشيدي الدار البيضاء - الهاتف : 05.22.22.62.22/05.22.22.40.22 - الفاكس:

ICE 001709416000017

Docteur Mohamed BENNANI

Ophthalmodiagnostic

Chirurgie vitrée - rétinienne

Ancien résident du Collège de Médecine
des Hôpitaux de Paris

الدكتور محمد بناني

طب العيون

أمراض و جراحة الشبكة

داخلي سابق بمستشفيات باريس

CASABLANCA, Le mardi 06 décembre 2022

HONORAIRES :

Mme WAHIDI FATIHA

Acte : Consultation : C2.

Montant : 300 DHS (TROIS CENTS DHS).

*Docteur Mohamed BENNANI
Ophthalmologist
54, Bd. Rachidi - Casablanca
Tél.: 0522 22 40 22 / 0522 22 62 22*

Docteur Mohamed BENNANI

Ophtalmologiste

Chirurgie vitréo - rétinienne

Ancien résident du Collège de Médecine
des Hôpitaux de Paris

الدكتور محمد بناني

طب العيون

أمراض و جراحة الشبكة

داخلي سابقًا بمستشفيات باريس

Casablanca, le 22 décembre 2022

WAHIDI FATIHA

Monture + verres correcteurs progressifs
Organiques Antireflets

VL : OD = + 6.25 (- 1.00 à 31°)

OG = +5.75

VP : ODG = Add : + 3.00

LUNETTE ISLAM
184, Rue des Anglais
Casablanca

Docteur Mohamed BENNANI
Ophtalmologiste
54, Bd. Rachidi - Casablanca
Tél.: 0522 22 40 22 / 0522 22 62 22

54, Bd Rachidi - Casablanca - Tél. : 05.22.22.40.22/05.22.22.62.22 - Fax : 05.22.22.73.22
54، شارع الراشيدي الدار البيضاء - الهاتف : 05.22.22.62.22/05.22.22.40.22 - الفاكس: 05.22.22.73.22
ICE 001709416000017



نظارات إسلام

LUNETTES ISLAM

184, Rue des Anlaïs hira JADIDA

Casablanca

RC Casa 264242 - Patente : 30011275

ICE : 002212845000044

IF : 30011276 - INP : 33610708

001993

Casablanca, le 11/2023

M. WAHABIT FITIHA Doit

Nature de Verres	Vision de loin	Vision de près	Doubles foyers	Varilux
ORMA AR	OD. 11 OG.....	OD. 11 OG.....	OD. 11 OG.....	OD. 11 OG. 11
Monture	Métal	Plastique ✓		1000.00
V.L. : - OD - OG	131° - 1,00 / + 6,28 + 5,75			1000.00 1000.
V.P. : - OD - OG				
ADD/	+ 3.00			
TOTAL				3000.00

Arrêtée la présente facture à la somme de trois mille (3000)

LUNETTE ISLAM

184, Rue des Anglis

Casablanca